



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUIIN 2024**

Membres en exercice : 42
Présents : 26
Votants : 37
Date convocation : 6 juin 2024
Date d'affichage : 6 juin 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Saint-Martin-du-Tertre,
en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.**

Etaient présents : (26) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPEFELD, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (11) Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Patrick FAUVIN donne pouvoir à Gilbert MAUGAN, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel MANSOUX, Éric RICHARD donne pouvoir à Jacques GAUBOUR, Sylvaine PRACHE donne pouvoir à Jean-Christophe MAZURIER, Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Hugues BRISSAUD donne pouvoir à Olivier DUPONT, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Jacques ALATI, Pascal MARTIN donne pouvoir à Valérie LECOMTE.

Absents : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

Secrétaire de séance : Michel MANSOUX

N°2024/052	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INITIACTIVE 95 POUR L'ANNÉE 2024
------------	--

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le Titre 3-article 9-I-2.2 portant sur la compétence obligatoire « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°2020/113 du conseil communautaire en date du 25 novembre 2020, désignant les représentants de la C3PF au conseil d'administration d'Initiative 95,

Vu la délibération n°2024/034 du conseil communautaire en date du 3 avril 2024, attribuant les subventions aux organismes extérieurs et aux associations relevant du budget C3PF,

Vu l'avis favorable de la Commission administration générale, finances et contrôle de gestion en date 28 mai 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique en date du 6 juin 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 3 juin 2024,

Considérant que la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France (C3PF) souhaite soutenir les démarches ayant pour objet la création d'emplois et d'entreprises sur son territoire,

Considérant dans ce contexte, que le projet, initié et conçu par l'association Initiative 95 pour développer l'entrepreneuriat et favoriser la création d'emplois, est conforme aux missions de développement économique de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France,

Considérant que le partenariat 2023 a permis de soutenir 7 entreprises du territoire dont 8 emplois créés, et de financer pour 76 000 € de prêts à taux zéro,

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

Considérant qu'Initiative 95 a sollicité un nouveau partenariat avec la C3PF, pour l'année 2024, pour un montant de 15 000 €,

Considérant le projet de convention d'objectifs 2024 ci-joint,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion à l'association Initiative 95 pour l'année 2024, en contrepartie du versement d'une subvention de 15 000 euros,

AUTORISE le Président ou son représentant, à signer la convention d'objectifs avec l'association Initiative 95 et tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin

Patrice ROBIN
Le 20/06/2024 à 08h24



REÇU EN PREFECTURE

le 20/06/2024

Application agréée E-legalite.com